

Justificatif généré le 05/06/2023

Support de parution :



Date de parution : 05/06/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/673622
N° d'annonce : 673622

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°673622 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-06-05.

L&J Ré

Société Anonyme au capital de 27 500 001 euros
Siège social : **41, rue Martre - 92117 CLICHY CEDEX**
413 178 740 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 25 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 ET AU 31 DECEMBRE 2021 (en KEUR)

ACTIF	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
Créances	955	3 362
Créa. nées d'op. de réassurance : ALLIANZ PRIMES.....	955	2 964
Autres créances	0	398
- Etat, org. de sécurité soc., collectivités publiques.....	0	398
Autres actifs	43 107	20 462
- Comptes courants et caisse FINVAL	43 107	20 462
Comptes de régularisation - Actif	24	0
- Frais d'acquisition reportés.....	24	0
TOTAL ACTIF	44 085	23 824

PASSIF	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
Capitaux propres.....	38 575	15 673
- Cap. soc. ou fds d'éts et fds social complémentaire.....	27 500	1 500
- Réserve légale	150	150
- Réserves réglementées	5 451	5 451
- Report à nouveau.....	8 572	8 918
- Résultat de l'exercice	- 3 098	- 345
Provisions techniques brutes	5 424	8 029
- Provisions pour primes non acquises (non-vie)	218	0
- Provisions pour sinistres (non-vie)	5 206	8 029
Autres dettes.....	48	95
- Dettes nées d'opérations de réassurance	19	94
- Autres dettes	29	1
- De créanciers divers.....	29	1
Comptes de régularisation - Passif.....	38	28
TOTAL PASSIF	44 085	23 824

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 ET POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021 (en KEUR).

Compte technique assurance non-vie	01/01/2022 - 31/12/2022			01/01/2021 - 31/12/2021
	Opérations brutes	Cession et rétro	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises, nettes de réassurance	8 105	- 1 500	6 605	7 151
- Primes brutes émises	8 323	- 1 500	6 823	7 151
- Var. prov. primes non acquises.....	- 218	-	- 218	0
Charges de sinistres, nette de réassurance	- 9 343	-	- 9 343	- 6 772
- Montants payés.....	- 12 166	-	- 12 166	- 366
- Var. de la prov. pour sinistres ...	2 823	-	2 823	- 6 406
Frais d'acquisition et d'admin.....	- 324	-	- 324	- 615
- Frais d'acquisition	- 43	-	- 43	- 344
- Frais administratifs.....	- 281	-	- 281	- 271
RESULTAT TECH. NON-VIE.....	-	-	- 3 062	- 236

Compte non technique	01/01/2022 - 31/12/2022	01/01/2021 - 31/12/2021
Résultat technique de l'assurance non-vie	-	- 3 062
Produits des placements	-	71
- Produits des placements	71	-
Charges des placements	-	- 107
- Charges de gestion des placements	- 94	-
- Autres charges des placements.....	- 13	-
RESULTAT DE L'ANNEE	-	- 3 098

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2022.

1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. En juin 2022, un sinistre important a impacté la police Dommages. La Société a réglé ce sinistre pour le montant total de l'engagement c'est-à-dire pour 8 000 000 €. Mis à part ce sinistre important, il n'y a pas eu d'autres événements significatifs au cours de l'année 2022. Dans les comptes de 2021, la Société avait comptabilisé un IBNeR d'un montant de 5 000 000 € suite à la survenance d'un sinistre important en décembre 2021. Cet IBNR a été extourné en 2022 contre une charge globale du même montant. L&J Ré a réglé 40 % de ce sinistre au cours de l'exercice 2022. En 2022, la Société a modifié son programme de réassurance comme suit : souscription d'un contrat STOP LOSS en rétrocession de la police Dommages ; souscription d'une police CYBER en acception.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les états financiers sont présentés en euros. Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (le règlement ANC n° 2015-11 du 26/11/2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les méthodes retenues pour établir les comptes, sont indiquées dans les notes ci-après, seuls les points présentant un caractère significatif ont été mentionnés. **2.1. Impôts sur les bénéfices.** La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'OREAL S.A. dont le siège social est situé 14, rue Royale, 75008 PARIS (632 012 100 R.C.S. PARIS).

2.2. Actifs incorporels. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, incluant les frais d'acquisition. Il s'agit de frais de 1^{er} établissement. Ils sont totalement amortis. **2.3. Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances.** Les créances nées d'opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité. Les autres créances inscrites au bilan font l'objet d'une appréciation cas par cas. **2.4. Provisions techniques.** Les méthodes de détermination des provisions techniques sont les suivantes : **Provisions pour primes non acquises.** Les provisions pour primes non acquises en cours sont calculées brutes de commissions de cession par contrat de réassurance au prorata de la durée restant à couvrir avant le terme de la garantie. En cours de vie d'un

contrat pluriannuel, les droits et obligations sont comptabilisés dès lors que les conditions de transfert de risques sont définitivement acquises à la date d'arrêté des comptes. **Provisions pour sinistres.** Les provisions sont constituées, dossier par dossier, sur la base des rapports et des estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elles incluent également une estimation sur la base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. A la clôture de chacun des exercices suivants, les provisions seront ajustées en fonction des informations disponibles. Afin d'estimer le coût final de la sinistralité de la captive L&J Ré SA, deux types de sinistres sont à évaluer : 1. Les sinistres survenus mais sous-provisionnés, 2. Les sinistres survenus mais non encore observables. Ces sinistres sont réunis sous l'appellation d'IBNR dans les états financiers de L&J Ré et leur montant total brut de réassurance s'élève à 1 297 KEUR pour la branche Dommages. La détermination des IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. **2.5. Provisions pour risques et charges.** Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions. **2.6. Comptes de régularisation.** Les frais d'acquisition relatifs aux primes de réassurance non-acquises sont reportés et sont inscrits à l'actif du bilan. Les commissions sur primes cédées aux réassureurs, reportées à la clôture de l'exercice, sont inscrites au passif du bilan. **2.7. Opérations en devises.** Les comptes de la Société sont tenus suivant le système pluri-monnaire et les comptes annuels sont exprimés en Euros. Les opérations libellées en devises étrangères (autres que transactions de réassurance) sont converties en Euros au cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur survenance. A la date de clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en une devise autre que l'Euro sont converties en Euro sur base du cours de change en vigueur à cette date. Les opérations de réassurance (primes et sinistres) sont converties en EUR au cours de change contractuel. Ces mêmes transactions sont réglées en EUR et ne génèrent donc pas de différences de change. En application des principes énoncés par le règlement CRC n° 2007-07 du 14/12/2007, le traitement comptable de l'effet des variations de cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories : les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change « structurelle » dont les différences de conversion sont enregistrées dans des sous-comptes « écarts de conversion ». Les éléments « structurels » n'étant pas destinés à être réalisés, leur valorisation n'est pas affectée par la volatilité des cours de change ; les opérations générant une position de change « opérationnelle » dont les différences de change sont comptabilisées en « pertes et gains de change » depuis le 01/01/2008. **2.8. Consolidation.** Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'OREAL S.A.

3 - NOTES SUR LE BILAN (en Keuros sauf indication contraire). Répartition des placements au 31/12/2022. Comptes courants, C/C FINVAL EUROS et Total, (Devise EUR) : 43 107, Pourcentage : 100,00. **Echéances des créances et des dettes.**

Créances	2022		2021
	Durée résiduelle		
	Jusqu'à un an	Total	
Créances sur opérations de réassurance	955	955	2 964
Etat, org. sociaux et collectivités publiques	0	0	398
TOTAL	955	955	3 362

Dettes	2022		2021
	Durée résiduelle		
	Jusqu'à un an	Total	
Dettes sur opérations de réassurance.....	19	19	94
Autres dettes.....	29	29	1
TOTAL	48	48	95

Comptes de régularisation actif et passif 31/12/2022. Actif. Frais d'acquisition reportés et Total, 2022 : 24. **Passif.** Autres comptes de régularisation et Total, 2022 : 38, 2021 : 28. **Suivi des capitaux propres 31/12/2022.** En date du 22/12/2022, L&J Ré a procédé à une augmentation de capital de 26 000 001 €, le portant de 1 500 000 € à 27 500 001 €. Le capital social de 27 500 001 EUR se compose de 18 333 333 actions de 1,50 € entièrement libérées. L'actionariat de la société se décompose comme suit : L'OREAL : 18 333 333 actions et HOLDIAL : 1 action. Le résultat de l'exercice 2021 a été affecté au poste « Report à Nouveau » (RAN).

	31/12/2021	Affect. résultat	Résul. de la période	Autres mvmts	31/12/2022
Capital social	1 500	-	-	26 000	27 500
Réserve légale	150	-	-	-	150
Autres réserves	5 451	-	-	-	5 451
RAN.....	8 918	345	-	-	9 263
Résultat de l'exercice ..	- 345	- 345	- 3 098	-	- 3 789
TOTAL	15 673	0	- 3 098	26 000	38 575

Information sur les parties liées. La société L&J Ré a conclu les transactions ci-dessous avec des parties liées :

Désignation de la partie	Nature du lien	Désignation de la transaction	Profit généré
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Rémunération du compte courant bancaire	71 270
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Frais sur le compte courant bancaire	- 1 044
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Intérêts débiteurs	- 91 382

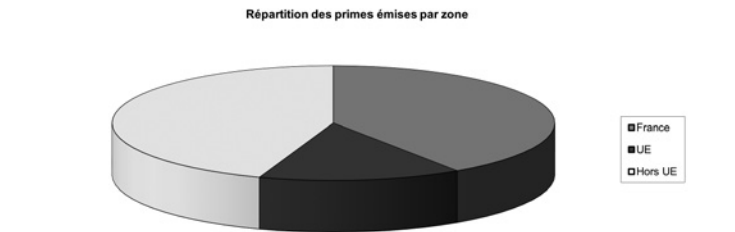
Engagements hors-bilan. Néant.

4 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en Keuros). Primes acquises.

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Primes brutes émises	8 323	7 151	-
Var. provision pour primes non acquises.....	- 218	0	-
TOTAL PRIMES BRUTES ACQUISES	8 105	7 151	13,34 %
Primes cédées aux réassureurs.....	- 1 500	0	-
TOTAL PRIMES NETTES ACQUISES	6 605	7 151	- 7,64 %

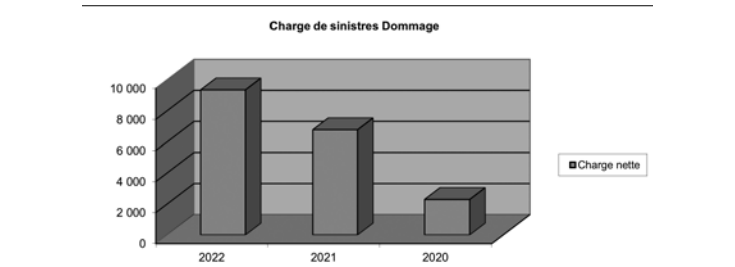
Le volume des primes acquises, nettes de réassurance, a atteint 6 604 883 EUR durant l'exercice contre 7 150 720 EUR en 2021, soit une variation de - 7,64 %. Cette diminution s'explique par la souscription d'un contrat STOP LOSS en rétrocession pour une prime de 1 500 000 €. Le montant des commissions afférentes aux acceptations 2022 s'élève à 67 054 EUR. **Détail des primes brutes émises par zone géographique.** Répartition des primes brutes de réassurance de la société L&J Ré.

	France	UE	Hors UE	Total
Dommage.....	2 977	1 235	3 564	7 776
Cyber.....	400	0	147	547
TOTAL	3 377	1 235	3 711	8 323
Pourcentage.....	41 %	15 %	45 %	100 %



Détail de la charge de sinistres.

Dommage	2022	2021	2020
Charge nette	9 343	6 772	2 290



Détail des opérations techniques par exercice d'assurance. Evolution au cours des 5 derniers exercices.

Année comptable	Exercice d'assurance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2018 :					
- Règlements sinistres	6	-	-	-	-
- Provisions sinistres	6 366	-	-	-	-
- Provisions IBNR	667	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	7 039	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	7 039	-	-	-	-
Primes acquises cumulées	6 955	-	-	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	101 %	na	na	na	na
2019 :					
- Règlements sinistres	4 032	1 344	-	-	-
- Provisions sinistres	- 5 716	1 055	-	-	-
- Provisions IBNR	- 767	5 601	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 2 451	8 000	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	4 588	8 000	-	-	-
Primes acquises cumulées	6 955	7 224	-	-	-
Frais d'acquisitions	653	668	-	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	75 %	120 %	na	na	na
2020 :					
- Règlements sinistres	602	6 312	867	-	-
- Provisions sinistres	- 644	- 917	773	-	-
- Provisions IBNR	201	- 5 601	394	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	159	- 205	2 034	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	4 748	7 795	2 034	-	-
Primes acquises cumulées	6 969	7 219	7 280	-	-
Frais d'acquisitions	655	666	642	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	78 %	117 %	37 %	na	na
2021 :					
- Règlements sinistres	- 127	- 177	423	153	-
- Provisions sinistres	- 5	- 9	- 645	2 087	-
- Provisions IBNR	21	- 378	- 378	5 404	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 111	- 114	- 600	7 644	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	4 636	7 680	1 434	7 644	-
Primes acquises cumulées	6 952	7 198	7 297	7 245	-
Frais d'acquisitions	660	664	648	603	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	76 %	116 %	29 %	114 %	na
2022 :					
- Règlements sinistres	9	72	87	3 987	8 031
- Provisions sinistres	- 1	- 130	212	660	822
- Provisions IBNR	- 67	125	50	- 5 078	646
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 59	67	349	- 430	9 500
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	4 577	7 747	1 784	7 214	9 500
Primes acquises cumulées	6 952	7 196	7 269	7 362	8 237
Frais d'acquisitions	660	662	642	630	47
Rapport : Sinistres/Primes acquises	75 %	117 %	33 %	107 %	116 %

Détail du résultat financier. Revenu des placements. Au 31/12/2022, L&J Ré a placé sa trésorerie auprès de FINVAL (centrale de trésorerie du groupe L'OREAL). **Résultat de change.** Le résultat de change généré en 2022 est de - 13 486,44 EUR contre - 211,30 EUR en 2021. Les primes enregistrées au cours de l'année 2022 ont été saisies dans la devise d'origine du pays et converties en EUR au taux de change contractuel.

Ventilation des produits et charges des placements	Concernant des ent. liées	Concernant les aut. ent.	Total
Revenus/charges des autres placements..	0	- 13	- 13
Aut. rev. fin. (commissions, honoraires)....	71	0	71
Total I-2 a ou II-1 du compte de résultat....	71	- 13	58
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	- 92	- 1	- 93

Détail de la charge d'impôts. Néant. **Intégration fiscale.** **Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale.** A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1998, la société L&J Ré est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe L'OREAL SA. **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés.** La filiale supportera une charge d'impôt égale à l'impôt théorique individuel. Les économies d'impôts ou charges d'impôts réalisées ou subies par le Groupe à raison du régime de Groupe seront conservées ou supportées par la Mère. **Nature de la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».** Néant. **Déficits reportables (en KEUR).**

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent.....	-	1 581
Déficits reportables.....	-	1 581
Déficits nés au titre de l'exercice.....	3 098	3 098
TOTAL DES DEFICITS RESTANT A REPORTER	3 098	4 680

Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes. Aucune rémunération n'a été allouée au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction aux 31/12/2022 et 2021. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes aux 31/12/2022 et 2021.

5 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, le management confirme ne pas avoir identifié d'impact significatif sur les opérations de la Société qui soit lié à cet événement post-clôture. Au niveau technique, les engagements de la Société ne couvrent pas des risques de guerre. Au niveau opérationnel, la Société continue à gérer normalement

ses activités dans le strict respect des programmes d'embargos et sanctions économiques et des normes du groupe. Par ailleurs la Société et ne dispose pas d'actifs financiers liés à ce conflit. Le management continue par ailleurs à suivre la situation afin d'identifier d'éventuels impacts futurs sur les opérations de la Société.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022. L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31/12/2022, s'élevant à (3 098 263 €) en totalité au compte « Report à nouveau » qui sera ramené de 8 572 163,68 € à 5 473 900,68 €. L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L&J Ré relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié. Les provisions pour sinistres correspondent à la fois aux sinistres connus en fin d'exercice mais non encore réglés, et aux sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture. Ces sinistres sont réunis sous l'appellation d'IBNR dans les états financiers de L&J Ré et leur montant total brut de réassurance s'élève à 1 297 K€ pour la branche Dommages. La détermination des IBNR et des provisions de recours résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les catégories d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente et la probabilité de réalisation des prévisions sont en général plus importantes. Nous l'avons donc considéré comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés. Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, sur la base des informations qui nous communiquées, nous avons mis en œuvre l'approche suivante : évaluation de l'environnement de contrôle interne de l'entité, notamment quant à : la gestion des sinistres et en particulier l'évaluation des provisions dossier/dossier, au processus de détermination de la charge à l'ultime ; analyse de la fiabilité des données servant de base aux estimations ; examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents (boni/mali) ; examen de la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, des pratiques de marché, du contexte économique et financier.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations

données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation du Commissaire aux comptes. Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société L&J Ré par l'Assemblée Générale du 30/09/2016. Au 31/12/2022, DELOITTE & ASSOCIES était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 26 avril 2023, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES, Estelle SELLEM.

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social.